

17 décembre 2020 – 14h30

## ICPE : La F RTP vous accompagne



Vous avez un dépôt provisoire ? un dépôt définitif ? un merlon anti-bruit ? vous faites du broyage, concassage, du criblage de matériaux ? du broyage de déchets verts ? un aménagement paysager à réaliser ?

### Vous êtes peut-être soumis à la réglementation ICPE !

Pour cela la F RTP Provence-Alpes-Côte d'Azur **vous propose de vous accompagner** dans vos démarches.

Pour tout complément d'information, vous pouvez **contacter Lauriane Traub au 04 91 77 89 33 / 06 07 34 97 38** ou par mail : [lauriane.traub@fntp.fr](mailto:lauriane.traub@fntp.fr).

### Guide OPPBTP

La version 8 du guide de l'OPPBTB vient de paraître,

Cette nouvelle version du 15 décembre 2020 présente les modifications suivantes :

- Page 2, autorisation de déplacement de l'employeur **lorsque les déplacements sont réalisés pendant les horaires du couvre-feu et notamment dans le cadre de grands déplacements.**
- Page 7, justificatif de déplacement ([ICI](#)) fourni par l'employeur.
- Actualisation de la fiche conseils pour les collaborateurs vulnérables à risque de forme grave de COVID-19, avec les nouvelles modalités de prise en charge :
  - [Collaborateurs vulnérables à risque de forme grave de COVID-19](#)

vous pouvez y accéder en cliquant [ICI](#)